

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Secteur de projet de la place du général de Gaulle :
- indemnisation d'éviction commerciale

Rapporteur : Philippe Laurent

L'engagement opérationnel du projet de la place du général de Gaulle a été décidé par le conseil municipal le 19 décembre 2019.

Suite aux nombreux échanges et rencontres avec le public et les acteurs concernés, le projet a fait l'objet d'un certain nombre d'adaptations qui seront présentées au conseil municipal à l'occasion d'une prochaine séance, quand l'ensemble des éléments, parmi lesquels l'offre financière en adéquation avec l'estimation des Domaines, auront pu être définis.

En ce qui concerne les activités existantes situées 71-73 rue Houdan, des échanges sont intervenus avec les commerçants, au regard de leurs intentions de réimplantation éventuelle dans le projet ou à proximité. Des accords sont en cours d'élaboration avec les différents commerçants.

La société « Les Délices de Sceaux » locataire 73 rue Houdan a ainsi manifesté le souhait de libérer prochainement les locaux occupés en vertu d'un bail commercial qui a pris effet le 1er juillet 2008.

Conformément aux règles du code de commerce, et du code civil, ce locataire peut bénéficier d'une indemnité fixée à la somme forfaitaire de 143 422 € toutes taxes et tous frais compris.

En contrepartie de cette indemnisation qui couvre l'intégralité de son préjudice, la société « Les Délices de Sceaux » renonce à exercer tous recours, de quelque nature qu'il soit, au titre de la fin du bail commercial dont elle bénéficie.

Cette indemnisation fera l'objet d'un protocole.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur :

- le versement à la société « Les Délices de Sceaux » d'une indemnité de 143 422 € toutes taxes et tous frais compris ;
- la signature d'un protocole avec cette société.